

SAS ECOMINA Camping de Graçay

☑ Chemin de Trompe Souris, 18310 Gracay

■ campingdegracay@gmail.com

3 06 72 62 03 02

N° SIRET: 93888011900012 - N° TVA INTRA: FR56938880119

REGLEMENT INTERIEUR

DISPOSITIONS GENERALES

Le présent règlement intérieur s'applique à l'ensemble des campeurs du Camping de Graçay. En séjournant dans l'établissement, chaque campeur accepte sans réserve les règles en vigueur et s'engage à les respecter tout au long de son séjour.

Ce règlement est consultable sur le site internet du camping et disponible à l'accueil sur simple demande. Il appartient à chaque campeur d'en prendre connaissance dès sa réservation et d'en appliquer les dispositions.

Les campeurs doivent adopter une attitude respectueuse envers les autres campeurs, le personnel du camping ainsi que les infrastructures mises à leur disposition. Tout manquement à ces règles pourra entraîner des sanctions, allant d'un simple avertissement, verbal ou écrit, jusqu'à une expulsion immédiate, sans possibilité de remboursement, en fonction de la gravité des faits constatés.

En cas de comportement inapproprié, dangereux ou portant atteinte à la tranquillité du camping. le gestionnaire ou son représentant se réserve le droit d'exclure immédiatement le campeur concerné. Toute dégradation des installations, du matériel ou de l'environnement du camping sera facturée à la personne responsable. Si un campeur perturbe le séjour des autres campeurs, ne respecte pas le règlement intérieur ou fournit de fausses informations, le gestionnaire ou son représentant pourra le mettre en demeure, oralement ou par écrit, de cesser les troubles. En cas de récidive ou d'infraction grave, le gestionnaire ou son représentant pourra résilier le contrat et exiger le départ immédiat du campeur, sans remboursement.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à pénétrer dans le camping, à s'installer ou à y séjourner, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping, ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Nul ne peut y élire

ACCUEIL ET FORMALITES

L'accueil est ouvert tous les jours de la semaine, de 8h à 11h et de 16h à 19h. Les campeurs peuvent s'y présenter pour toute demande d'information, pour effectuer leur enregistrement à l'arrivée ou pour les formalités de départ.

Les arrivées sont prévues entre 16h et 19h. Les campeurs doivent se présenter à l'accueil dans ce créneau pour s'enregistrer et recevoir les informations nécessaires à leur séjour. À leur arrivée, chaque campeur doit obligatoirement présenter une pièce d'identité en cours de validité.

Les départs doivent être effectués entre 8h et 10h pour les locatifs, et entre 8h et 11h pour les emplacements. Toutefois, les campeurs sont autorisés à rester dans l'enceinte du camping jusqu'à 14h afin de profiter des infrastructures.

Toute demande d'arrivée ou de départ en dehors de ces horaires doit être formulée à l'avance auprès de l'accueil et pourra être acceptée en fonction des disponibilités. Tout départ au-delà de ces horaires entrainera la facturation d'une nuit supplémentaire.

Vous trouverez au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients.

FORMALITES DE POLICE

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci.

En application de l'article R. 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment :

- Le nom et les prénoms
- La date et le lieu de naissance
- La nationalité
- Le domicile habituel.

Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.

HORAIRES DE SILENCE ET RESPECT DU VOISINAGE

Le Camping de Graçay est un établissement à vocation familiale où la convivialité et le respect de chacun sont essentiels.

Afin de garantir un séjour agréable à tous, il est demandé aux campeurs d'adopter un comportement respectueux et de veiller à la tranquillité des lieux.

Le calme nocturne doit impérativement être respecté entre 22h et 7h. Durant cette période, toutes nuisances sonores telles que la musique forte, les discussions bruyantes ou tout autre tapage sont strictement interdites. En journée, les campeurs sont invités à limiter le volume sonore de leurs appareils (enceinte Bluetooth par exemple) et conversations afin de préserver une ambiance paisible. Des événements exceptionnels peuvent être autorisés par le gestionnaire sous certaines conditions.

Une tenue correcte est exigée en toutes circonstances au sein du camping.

Par ailleurs, la consommation de stupéfiants est strictement interdite dans l'enceinte de l'établissement.

AFFICHAGE

Le présent règlement intérieur est affiché sur le site internet, à l'entrée du camping et au bureau d'accueil. Il est remis à chaque client qui le demande.

Pour les terrains de camping classés, la catégorie de classement avec la mention tourisme ou loisirs et le nombre d'emplacements tourisme ou loisirs sont affichés.

Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultables à l'accueil.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Le Camping de Graçay est un établissement à vocation familiale où la tranquillité et la sécurité des vacanciers priment sur la circulation des véhicules. Afin de préserver un cadre agréable et sécurisé, les déplacements motorisés doivent être limités au strict nécessaire et toujours effectués avec prudence.

La vitesse est limitée à 10 km/h dans l'enceinte du camping et la priorité est systématiquement donnée aux piétons ainsi qu'aux activités sur site.

L'hébergement de plein air et le matériel de camping doivent être installés à l'emplacement indiqué par le gestionnaire. Un seul véhicule est autorisé par emplacement. Tout véhicule supplémentaire devra stationner à l'extérieur du camping, sur les emplacements prévus à cet effet.

Pour garantir la sérénité de tous, le portail du camping est fermé entre 21h et 7h. Durant cette période, toute circulation de véhicule est interdite afin de respecter le repos des campeurs. Par conséquent le terrain ne sera pas accessible au véhicule en dehors de ces heures-là.

Il est demandé à chacun de respecter les zones de stationnement aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du camping, afin d'assurer un accès fluide et sécurisé aux infrastructures. Le stationnement sauvage, sur les chemins, les espaces communs ou les emplacements non attribués, est strictement interdit.

<u>ANIMAUX</u>

Les chiens sont autorisés dans tout le camping, sous réserve du respect des règles de vie commune, limité à deux animaux par emplacement et à un par locatif.

Les propriétaires doivent veiller à ce que leur animal ne perturbe pas la tranquillité des autres campeurs, que ce soit par des aboiements répétés, une attitude intrusive (renifler ou sauter sur les personnes) ou tout autre comportement pouvant nuire au bien-être des vacanciers.

Par mesure d'hygiène et de respect pour tous, les déjections doivent être ramassées immédiatement par le propriétaire de l'animal. Des sacs adaptés doivent être utilisés et déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

Les chiens ne doivent en aucun cas être laissés seuls dans un locatif ou sur un emplacement. même pour une courte durée.

Toute nuisance ou non-respect des règles élémentaires d'hygiène et de sécurité pourra entraîner l'exclusion de l'animal et de son propriétaire du camping. Vous êtes les uniques responsables de votre animal.

SECURITE ET INCENDIE

La sécurité de tous est une priorité au Camping de Graçay. Chaque campeur est tenu de respecter les consignes de sécurité afin de prévenir tout risque d'accident ou d'incendie. Tout comportement mettant en danger la sécurité du camping pourra entraîner des sanctions immédiates.

L'utilisation de barbecues est autorisée, sous réserve d'une extrême vigilance et uniquement en l'absence d'interdiction préfectorale ou municipale. En cas de conditions météorologiques défavorables ou d'un arrêté en vigueur, leur usage pourra être temporairement interdit. Les réchauds à alcool, à essence ou tout dispositif à flamme nue sont formellement interdits.

Les feux de camps sont uniquement possible dans le braséro prévu à cet effet.

Des extincteurs sont répartis dans l'ensemble du camping et accessibles en cas d'urgence. Il est recommandé aux campeurs de repérer leur emplacement dès leur arrivée.

Pour la santé de tous, merci de fumer en extérieur uniquement et de veiller à ne pas jeter les mégots au sol. Il est interdit de fumer à proximité des espaces fréquentés par les enfants, notamment les aires de jeux et autres zones dédiées aux plus jeunes.

Les véhicules électriques ne doivent être rechargés que sur la borne spécifique située à l'accueil. Toute tentative de recharge sur un emplacement ou dans un locatif est strictement interdite, sous peine de provoquer une surcharge électrique, un risque de coupure généralisée, voire un incendie ou une détérioration des installations. Tout manquement à cette interdiction entraînera une amende de 300€. S'il y a récidive, nous nous réserverons le droit de vous demander de quitter le camping sans remboursement.

Une trousse des secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Camping de Graçay est engagé dans une démarche écoresponsable afin de préserver la nature et favoriser un tourisme durable. Chaque campeur est un acteur de cette préservation et doit adopter des comportements respectueux de l'environnement. Chaque geste compte! Nous comptons sur vous pour respecter ces engagements et contribuer à un séjour en harmonie avec la nature.

L'abandon de déchets dans la nature, même minime, est strictement interdit et pourra entraîner des sanctions.

Le tri des déchets est une obligation pour tous. Il ne s'agit pas d'une simple option mais d'un engagement collectif pour limiter notre impact écologique. Des containers de tri sont mis à disposition près du bloc sanitaires 3 pour les déchets ménagers, le recyclage et le compost. Le verre doit être déposé dans les containers situés à l'extérieur du camping. Si vous avez le moindre doute sur la manière de trier vos déchets, n'hésitez pas à nous demander : nous préférons une question plutôt qu'une erreur de tri ! Des poubelles de tri sont installés dans les locatifs et un premier sac est fourni à l'accueil.

Le compost est un élément essentiel de notre démarche : vous pouvez y déposer les épluchures de fruits et légumes, le marc de café, les coquilles d'œufs et d'autres matières organiques biodégradables. En revanche, les restes de viande, de poisson ou tout élément non compostable sont interdits.

L'eau et l'électricité sont des ressources précieuses qui doivent être utilisées avec parcimonie. Ne laissez pas couler l'eau inutilement et pensez à éteindre les lumières et les appareils électriques lorsque vous quittez un espace.

Les petites poubelles des sanitaires ne sont destinées qu'à recevoir des petits déchets de la vaisselle et des douches. Nous vous remercions de ne pas jeter dans les WC toute matière pouvant obstruer les conduits. Après usage, les bacs à vaisselle seront nettoyés et la crépine vidée de tout déchet. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. Nous avons installé plusieurs bacs de plantations contenant des légumes et fruits (tomates, framboises, etc.), que vous êtes libres de cueillir dans le respect des autres campeurs. En revanche, il est formellement interdit de cueillir les autres plantes du camping, d'arracher des fleurs ou de déraciner des arbustes. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. Chaque campeur est tenu de ramasser ses déchets et mégots de cigarettes quotidiennement.

Nous partageons cet espace avec une biodiversité précieuse. Les **animaux sauvages et domestiques** doivent être respectés : il est interdit de leur faire peur, de les déranger ou de perturber leur habitat naturel. Les poules, les canards et le chien du camping suivent une alimentation contrôlée. Il est strictement interdit de leur donner à manger. Une mauvaise alimentation peut leur causer des problèmes de santé. De même, il est important de demander avant de caresser ou de porter un animal, car tous ne sont pas habitués aux contacts humains prolongés.

Les campeurs doivent vider leurs **eaux usées et les cassettes de WC chimique** dans l'installation prévue à cet effet à l'extérieur du camping. Il est strictement interdit de vidanger quoique ce soit dans la rivière, dans les allées, dans les parkings, dans le sol, dans les caniveaux ou dans les sanitaires du camping.

UTILISATION DES EQUIPEMENTS COMMUNS

Les espaces communs du Camping de Graçay sont le cœur vivant du site. Ils ont été pensés pour offrir des lieux de partage, de détente et de convivialité. C'est grâce à l'engagement et au respect de chacun qu'ils resteront agréables pour tous. Les espaces communs sont l'âme du camping : ils ne peuvent exister et perdurer que si chacun joue le jeu du respect et de l'entraide. Prendre soin des lieux, c'est permettre à tous de profiter d'un cadre accueillant, chaleureux et fonctionnel. Nous comptons sur vous pour que ces espaces restent propres, conviviaux et accessibles à tous. Ici, chaque geste compte, et chaque campeur est un acteur du bien-être collectif!

Les sanitaires sont ouverts 7 jours sur 7, 24h/24 afin de garantir un confort optimal à tous les campeurs. Ils sont nettoyés deux fois par jour pour assurer des conditions d'hygiène irréprochables. Toutefois, entre deux passages de nettoyage, si vous constatez une salissure ou un problème quelconque (plomberie, fuite, chasse d'eau défectueuse, wc bouchés...), merci de nous le signaler immédiatement afin que nous puissions intervenir rapidement. Chaque utilisateur doit impérativement laisser les lieux aussi propres qu'il aimerait les trouver. L'hygiène est une responsabilité collective : un minimum d'attention permet d'éviter des désagréments pour les suivants.

La cuisine partagée est également ouverte 7 jours sur 7, 24h/24. Il s'agit d'un espace de vie et de rencontre, où chacun peut préparer ses repas dans un esprit de partage et de respect mutuel. Son bon fonctionnement repose sur la collaboration de tous. Après chaque utilisation, il est impératif de nettoyer tout ce que l'on a utilisé, y compris la vaisselle, les plans de travail et l'électroménager. Ne laissez pas à d'autres la charge de nettoyer votre passage.

Le réfrigérateur et le congélateur commun sont mis à disposition des campeurs, mais leur bon usage exige quelques règles. Tous les aliments doivent êtes conservés fermés. Chaque samedi en fin de matinée, un grand nettoyage sera effectué et tous les aliments restants seront jetés. Si vous souhaitez conserver quelque chose, merci de prévenir l'accueil avant ce créneau. La ludothèque et la bibliothèque sont ouverts aux mêmes horaires que l'accueil et fonctionnent sur un principe de confiance et de partage. Avant d'emprunter un jeu ou un livre, il est demandé de signaler son retrait à l'accueil. Pour garantir le bon suivi des emprunts, merci de ne pas ranger vous-même les jeux et les livres après usage, mais de les rapporter à l'accueil. Cela nous permet de vérifier leur état et de les replacer correctement pour les prochains utilisateurs.

AIRES DE JEUX

Les aires de jeux du Camping de Graçay sont mises à disposition pour le plaisir des enfants et doivent être utilisées dans le respect des autres campeurs et des installations.

Chaque utilisateur est tenu de **respecter les installations**, de veiller à ne pas détériorer le matériel mis à disposition et de le ranger systématiquement à sa place.

Aucun jeu violent, bruyant ou dangereux ne peut être organisé à proximité des équipements, afin de garantir la sécurité et la tranquillité de tous.

Les enfants doivent être sous la surveillance constante de leurs parents ou accompagnateurs légaux. Le camping décline toute responsabilité en cas d'accident survenu dans le camping ou aux abords du camping en l'absence de surveillance parentale.

HEBERGEMENTS ET EMPLACEMENTS

Le Camping de Graçay met à disposition des campeurs des emplacements nus ainsi que des hébergements locatifs, chacun soumis à des règles précises visant à assurer le confort et la sécurité de tous.

Pour toute location, une caution de 250€ par empreinte bancaire est demandée à l'arrivée afin de couvrir d'éventuels dégâts ou manquements. Elle est restituée le jour du départ après vérification de l'état des lieux. En aucun cas la clé du locatif ne pourra être remise sans le dépôt de cette caution. Aucune caution n'est requise pour les emplacements nus.

Il est obligatoire de garder les lieux propres et en bon état, sous peine de retenue sur la caution pour les locatifs. Le campeur doit signaler tout problème à son arrivée pour éviter les litiges. Il est formellement interdit de planter des tentes supplémentaires ou de stationner un véhicule ailleurs que sur l'emplacement indiqué lors de la réservation.

Le paiement du séjour s'effectue par un acompte de 30% à la réservation et le solde doit être réglé au plus tard 30 jours avant l'arrivée (le jour de l'arrivée pour les emplacements nus). Pour toute réservation effectuée moins de 30 jours avant l'arrivée, le solde doit être réglé immédiatement. Si un campeur ne se manifeste pas dans les 24 heures suivant la date d'arrivée prévue, et sans nouvelle de sa part, le gestionnaire ou son représentant se réserve le droit de disposer du locatif ou de l'emplacement prévu. Aucun remboursement ne sera effectué.

Chaque hébergement ou emplacement est prévu pour un nombre limité de personnes : emplacements nus maximum 6 personnes et locatifs capacité variable selon le type de logement (voir site internet). Le nombre d'occupants doit être respecté strictement, pour des raisons de sécurité et d'assurance. Un bébé est considéré comme une personne à part entière. Si le nombre de personnes dépasse la capacité prévue, le gestionnaire ou son représentant se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles ne respectant pas cette limite. De même, les noms des occupants doivent correspondre à ceux déclarés lors de la réservation. Toute modification du nombre de personnes pouvant modifier le montant de la redevance (taxe de séjour, supplément pour personne additionnelle...) doit être signalée dès l'arrivée. Toute fausse déclaration entraînera l'annulation immédiate du contrat, sans remboursement.

Le raccordement aux bornes électriques doit être réalisé avec du matériel conforme aux normes en vigueur. Les campeurs doivent prévoir : un câble d'au moins 20 mètres et un adaptateur européen si nécessaire. Le camping ne met pas systématiquement ce matériel à disposition. Il en possède quelques exemplaires mais en quantité insuffisante pour répondre à toutes les demandes.

Aucun forfait ménage n'est inclus dans la location des hébergements. Chaque locataire est responsable du nettoyage de son locatif avant le départ en respectant la fiche consigne transmise avec l'inventaire. En cas de ménage non effectué ou insuffisant, un supplément de 20€ par tranche de 15 minutes de nettoyage sera facturé. Une facture sera établie en conséquence. L'hébergement doit être restitué en parfait état de propreté. Un état des lieux pourra être réalisé, et tout objet cassé ou détérioré sera à la charge du locataire. Si des réparations ou un nettoyage approfondi sont nécessaires, le montant correspondant sera retenu sur la caution, avec facture justificative. Si les frais dépassent le montant de la caution, un dédommagement supplémentaire pourra être demandé.

Les draps sont optionnels et peuvent être fournis par le camping au tarif de 10€ par personne pour toute la durée du séjour. Si vous choisissez d'apporter vos propres draps, il est impératif d'équiper le couchage avec : un drap-housse pour le matelas, une taie d'oreiller adaptée, une housse de couette ou un drap plat couvrant la couette. L'utilisation d'un couchage sans linge de lit adéquat est strictement interdite pour des raisons d'hygiène et de respect du matériel. En cas de non-respect de cette règle, le gestionnaire ou son représentant pourra exiger la location obligatoire d'un kit de draps ou, en cas de refus, refuser l'accès à l'hébergement sans remboursement.

Il est interdit d'ajouter aux clôtures délimitant les emplacements d'autres bornages sans autorisation. Il est obligatoire de laisser un coté de l'emplacement ouvert pour pouvoir sortir d'urgence de l'emplacement. Aucun aménagement ne peut être réalisé sur les emplacements sans avoir obtenu au préalable l'autorisation.

VISITEURS

Pour des raisons de sécurité, tous les visiteurs doivent **impérativement se présenter à l'accueil dès leur arrivée** avant de rendre visite à un campeur. Le gestionnaire ou son représentant se réserve le droit de refuser l'accès à tout visiteur non inscrit à l'accueil.

Les visiteurs sont gratuits et leurs véhicules doivent stationner à l'extérieur du camping, aucun stationnement sur les emplacements ou voies du camping n'est autorisé. Dans le cas où un visiteur passerait une ou plusieurs nuitées, le tarif "campeur" en vigueur sera appliqué.

Toute activité commerciale non autorisée est strictement interdite dans l'enceinte du camping.

GARAGE MORT

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain, qu'après accord du gestionnaire ou de son représentant, et seulement à l'emplacement indiqué. Cette prestation est payante.

GROUPE

Une réservation est considérée comme un groupe dès lors qu'elle concerne plus de deux hébergements ou emplacements, réservés soit par une même personne physique, soit par plusieurs personnes se connaissant et voyageant ensemble pour les mêmes raisons et aux mêmes dates.

Les réservations de groupe ne peuvent pas être effectuées via le site internet ou les canaux de réservation classiques. Toute demande de réservation de groupe doit impérativement être formulée auprès de l'accueil du camping. Le Camping de Graçay se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande de groupe en fonction des disponibilités, du respect de l'esprit familial du camping et des conditions spécifiques nécessaires à l'accueil de plusieurs campeurs réunis.

RESPONSABILITE ET ASSURANCES DES CAMPEURS

Chaque campeur est responsable de ses biens personnels et doit prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter tout vol, dommage ou perte d'effets personnels. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration de biens, y compris les vélos, équipements électroniques et objets de valeur.

Le locataire d'un hébergement ou d'un emplacement est également responsable des personnes qui l'accompagnent ou lui rendent visite. Il lui incombe de s'assurer que ces personnes respectent le règlement du camping et ne causent ni trouble ni nuisance aux autres campeurs.

Chaque campeur s'engage à utiliser les équipements et infrastructures du camping de manière conforme à leur usage. Toute dégradation, perte ou détérioration de matériel mis à disposition engage automatiquement la responsabilité du campeur concerné.

En cas de non-respect du règlement intérieur, de nuisances répétées ou de troubles graves causés aux autres campeurs, le gestionnaire ou son représentant se réserve le droit d'interrompre immédiatement le séjour sans indemnisation. Cette mesure s'applique également en cas d'occupation abusive des hébergements (nombre de personnes supérieur à la capacité autorisée).

Il est formellement interdit de bricoler, démonter ou modifier les installations du camping. Toute intervention non autorisée sur les équipements peut engager la responsabilité du campeur et donner lieu à des réparations à ses frais.

Chaque campeur doit être couvert par une assurance responsabilité civile garantissant les dommages qu'il pourrait causer aux équipements du camping ou aux autres vacanciers. Une attestation d'assurance pourra être demandée à l'arrivée.

Le client contractuel de l'hébergement ou de l'emplacement (la personne indiquée sur la réservation) est responsable de tous les dommages, pertes, dégradations, troubles ou nuisances causés par lui-même, par les personnes qui l'accompagnent ou par ses visiteurs. Le campeur reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter ainsi qu'à le faire respecter par ses accompagnants.

RESPONSABILITE ET ASSURANCES DU CAMPING DE GRAÇAY

Le Camping de Graçay ne peut être tenu responsable au-delà de ses obligations légales et décline toute responsabilité dans les cas suivants : vol, perte ou dégradation d'effets personnels, quelle qu'en soit la cause, y compris pendant ou après le séjour ; panne ou mise hors service des équipements techniques, fermeture temporaire ou définitive de certaines installations en raison de cas de force majeure ; limitations d'accès à certaines installations, notamment les sanitaires ou espaces communs, en cas d'entretien ou de respect des normes de sécurité ; dommages causés aux véhicules des campeurs, que ce soit sur leur emplacement ou lors de leur circulation dans l'enceinte du camping ; modifications des animations ou des prestations prévues.

Le gestionnaire ou son représentant a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping, ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

SANCTIONS ET EXPULSION

Le Camping de Graçay met un point d'honneur à garantir une ambiance sereine et respectueuse pour tous ses campeurs. Le non-respect du règlement intérieur peut entraîner des sanctions adaptées à la gravité des faits constatés.

Tout manquement aux règles établies pourra donner lieu à un avertissement verbal ou écrit. Si les infractions se répètent ou si le comportement du campeur perturbe gravement la vie du camping, le gestionnaire ou son représentant se réserve le droit d'appliquer une expulsion immédiate et sans remboursement. En cas de comportement dangereux, de non-respect des consignes de sécurité, ou de troubles répétés à la tranquillité du camping, l'expulsion pourra être prononcée sans préavis et sans possibilité de remboursement.

Tout supplément non déclaré (personne supplémentaire, véhicule additionnel, ...) et découvert lors d'un contrôle en cours de séjour **sera facturé rétroactivement** depuis la date d'arrivée du campeur.

Le Camping de Graçay se réserve également le droit de faire appel aux forces de l'ordre en cas d'infraction grave, d'atteinte à la sécurité des autres campeurs ou de refus d'obtempérer aux consignes du gestionnaire ou de son représentant.

Chaque campeur est responsable de son comportement et de celui des personnes qui l'accompagnent. Le respect du règlement intérieur est une condition essentielle pour profiter pleinement du séjour et garantir une expérience agréable à tous.

ASSURANCE ANNULATION

Afin d'anticiper tout imprévu pouvant compromettre votre séjour, nous vous proposons une assurance annulation en partenariat avec Campez-Couvert. Cette assurance vous permet d'être remboursé sous certaines conditions en cas d'annulation ou d'interruption de votre séjour pour des raisons indépendantes de votre volonté.

La souscription à cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle doit être effectuée au moment de la réservation. Une fois souscrite, son coût n'est ni modifiable ni remboursable. Pour connaître les garanties couvertes, les exclusions et les modalités de remboursement, nous vous invitons à consulter la documentation complète sur notre site internet. En cas de souscription, toute demande d'annulation doit être déclarée directement auprès de l'assureur en suivant la procédure indiquée dans le contrat d'assurance.

Sans souscription à l'assurance annulation, toute réservation annulée est soumise aux conditions d'annulation standard du camping, sans possibilité de remboursement.

DROIT A L'IMAGE

Le Camping de Graçay aime capturer des moments de convivialité et d'échange afin de mettre en valeur l'ambiance chaleureuse du site. Dans le cadre de notre communication, il est possible que des photos ou vidéos soient réalisées à différentes occasions, notamment pour illustrer nos supports tels que notre site internet, nos réseaux sociaux, nos brochures ou tout autre support promotionnel.

Nous avons à cœur de respecter la vie privée de chacun, et dans la mesure du possible, **nous veillons à ce que personne ne soit photographié ou filmé sans son accord.** Toutefois, malgré cette attention particulière, il peut arriver que certaines images incluent des campeurs de manière fortuite.

Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces supports, nous vous invitons à nous en informer avant ou dès votre arrivée, par écrit adressé au gestionnaire ou à son représentant.

En l'absence d'opposition écrite préalable, nous considérerons que vous acceptez l'éventualité d'être présent sur certains supports de communication du camping, sans contrepartie financière. Si vous constatez votre présence sur un support et souhaitez le retrait de l'image, contactez-nous.

RESUME DU REGLEMENT INTERIEUR

Dispositions Générales

En séjournant au camping, vous acceptez le règlement intérieur. Respect et courtoisie envers les autres campeurs et le personnel obligatoires. Sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion sans remboursement.

Conditions d'Admission

Admission soumise à autorisation du gestionnaire. Aucun campeur ne peut élire domicile sur le camping.

Accueil et Formalités

Horaires accueil : 8h-11h / 16h-19h. Arrivées : 16h-19h. Départs : 8h-10h (11h pour les emplacements). Départ tardif = facturation d'une nuit supplémentaire.

Formalités de Police

Mineurs seuls interdits sauf autorisation écrite des parents. Les clients étrangers doivent remplir une fiche de police.

Horaires de Silence et Respect du Voisinage

Calme nocturne obligatoire de 22h à 7h. Musique forte interdite, limiter le bruit en journée. Tenue correcte exigée, consommation de stupéfiants interdite.

Circulation et Stationnement

Vitesse limitée à 10 km/h, priorité aux piétons. Un seul véhicule par emplacement, le reste à l'extérieur. Circulation interdite entre 21h et 7h.

<u>Animaux</u>

2 chiens max par emplacement, 1 par locatif. Ne pas les laisser seuls et ramasser les déjections.

Sécurité et Incendie

Barbecues autorisés sauf interdiction préfectorale. Réchauds à flamme nue interdits, feux de camp seulement sur braséro dédié. Recharge véhicules électriques interdite hors borne dédiée (300€ d'amende).

Respect de l'Environnement

Tri des déchets obligatoire, containers près des sanitaires. Eau et électricité à économiser. Ne pas cueillir de plantes ni nourrir les animaux du camping.

Équipements Communs (Sanitaires, Cuisine, Ludothèque, Bibliothèque)

Sanitaires et cuisine ouverts 24h/24. Nettoyage 2 fois/jour, signaler toute salissure. Réfrigérateur commun vidé chaque samedi matin. Prêt de livre et de jeux à l'accueil

Aires de Jeux

Jeux bruyants et cigarette interdits près des installations. Les enfants doivent être surveillés par leurs parents.

Hébergements et Emplacements

Caution locatifs : 250€, restituée après état des lieux.

Paiement : 30% à la réservation, solde 30 jours avant l'arrivée.

Draps : fournis à 10€/pers. ou obligation d'en apporter.

Ménage : à la charge du campeur, sinon facturation (20€/15 min).

Visiteurs

Gratuits, mais doivent s'enregistrer à l'accueil. Interdiction de stationner dans le camping. Nuitée = tarif campeur en vigueur.

Garage Mort

Matériel laissé sur place = accord préalable et service payant.

Groupes

Plus de 2 hébergements/emplacements = réservation groupe.

Doit être validée par la direction.

Responsabilité et Assurances

Le campeur est responsable de ses affaires Le camping décline toute responsabilité. Assurance responsabilité civile obligatoire. Tout dégât causé par un campeur sera facturé.

Sanctions et Expulsions

Infraction au règlement = avertissement ou expulsion immédiate. Personnes ou véhicules non déclarés = facturation rétroactive. Appel aux forces de l'ordre en cas d'infraction grave.

Assurance Annulation

Campez-Couvert permet un remboursement sous conditions. Souscription au moment de la réservation uniquement.

Droit à l'Image

Photos/vidéos possibles pour communication du camping.